



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL
Extrait du procès-verbal
Séance du 25 septembre 2024
Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 8/2024 « **Rénovation des installations sportives extérieures du collège de Jouxens-Mézery** », adopté par le comité de direction le 8 août 2024,
- Ouï le rapport de la COGEF,
- Ouï le rapport de la commission technique,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre, y.c. la signature avec la commune de Jouxens-Mézery d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- d'octroyer à cet effet, au Codir, un crédit d'investissement de CHF 336'000.- TTC sous réserve de l'accord du Conseil communal de Jouxens-Mézery de constituer pour l'ASIGOS un DDP à titre gratuit et pour 99 ans sur les deux terrains rénovés ;
- de financer ce montant au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes dans le cadre du plafond d'emprunt voté pour la législature en cours ;
- de prendre note que la charge d'intérêts, après travaux, sera de l'ordre de CHF 5000.- la première année.
- d'accorder un crédit de CHF 336'000.- TTC pour la rénovation des installations sportives extérieures du collège de Jouxens-Mézery.

Ainsi délibéré en séance le 25 septembre 2024

le Président

Olivier Amblet

la secrétaire

Anne Meier

Avis affiché le 4 octobre 2024